

**Plateforme d'échange d'informations COVID-19
Entre les membres de RegulaE.Fr**

Contribution CRSE/SENEGAL

ANNEXE 2**Questionnaire sur les mesures covid-19****1. Dans quelle mesure le secteur énergétique de votre pays a-t-il été affecté par la crise covid-19 ?**

La crise covid-19 se fait ressentir actuellement dans le secteur électrique à l'échelle nationale avec un taux de croissance attendu dans le secteur de l'énergie, qui risque de ne pas être atteint.

En conséquence, l'opérateur (Senelec) a revu ses prévisions budgétaires de l'année 2020 notamment en termes de demande et d'offre de production. L'impact sur la demande et l'offre de production s'explique par le retard dans la mise en œuvre de certains grands projets mais également de certains investissements prévus.

Par ailleurs, certains projets de réforme du secteur de l'énergie qui devaient se faire sur l'année 2020 risquent également d'accuser des retards de mise en œuvre.

2. Des mesures d'urgence ont-elles été adoptées pour répondre aux conséquences de cette crise ?

- Si oui, lesquelles (mesures prises par le régulateur/le gouvernement) et dans quel but (protéger les consommateurs, assurer la sécurité d'approvisionnement etc.) ?

En réponse à l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement sénégalais a présenté un projet de loi habilitant le Président de la République à prendre, pour une durée de trois mois, des mesures relevant du domaine de la loi, afin de faire face aux impératifs d'ordre budgétaire, économique, social, sanitaire et sécuritaire de la lutte contre le COVID-19.

En conséquence, en vertu de l'article 69 de la Constitution et de la loi 69-29 du 29 avril 1969, le Président de la République a déclaré depuis le 23 mars 2020, l'état d'urgence sur l'étendue du territoire national.

Ainsi, Conformément à la loi sur l'état d'urgence, il a été décidé :

- *de réglementer ou d'interdire la circulation des personnes, des véhicules ou des biens dans certains lieux et à certaines heures ;*
- *d'interdire, à titre général ou particulier, tous cortèges, défilés, rassemblements et manifestations sur la voie publique ;*
- *d'ordonner, la fermeture provisoire des lieux publics et lieux de réunions ;*

- *d'interdire, à titre général ou particulier, les réunions publiques ou privées de quelque nature qu'elles soient, susceptibles de provoquer ou d'entretenir le désordre.*

Le Gouvernement a, par ailleurs, demandé aux institutions de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité du service public notamment dans le secteur de l'électricité.

Sur le plan économique et social, le gouvernement a mis en place un Fonds de riposte et de solidarité contre les effets du COVID-19, FORCE-COVID-19, de 1000 milliards de FCFA.

- *Les ressources du Fonds serviront entre autres, à soutenir les entreprises, les ménages et la diaspora.*
- *Des mesures fiscales générales et spécifiques seront également prises en soutien aux entreprises.*

Par la suite, les horaires du couvre-feu initialement prévus de 20 heures à 6 heures ont été allégés et sont passés de 21 heures à 5 heures. Les horaires des services de l'administration sont réaménagés de 9 heures à 16 heures.

- *Les marchés et autres commerces qui étaient astreints à des jours particuliers d'ouverture sont ouverts 6 jours sur 7. Il a été également procédé à la réouverture des lieux de culte*
- *S'agissant de l'école, les cours reprendront le 2 juin pour les classes d'examen, c'est à dire pour les classes de CM2, Troisième et Terminale ; soit 551 000 élèves, du public et du privé réunis, sur les 3 500 000. L'année scolaire et le calendrier des examens seront adaptés en conséquence.*

S'agissant de la CRSE, elle a participé à l'effort du Gouvernement, par l'intermédiaire de la Contribution du Secteur de l'Énergie, en octroyant un chèque de 5 millions de FCFA au Fonds de riposte et de solidarité contre les effets du COVID-19, FORCE-COVID-19.

Par ailleurs, la Commission a appuyé les associations de consommateurs dans la lutte et la sensibilisation contre la pandémie en leur octroyant 2100 masques lavables à l'effigie de la Commission.

Les mesures prises dans le secteur de l'énergie pour soutenir les consommateurs

L'Etat du Sénégal a décidé de prendre en charge les dépenses d'électricité des 975 522 ménages de la tranche sociale pour une valeur de 15,5 milliards. Plus

spécifiquement, la mesure touche 506 203 clients en post paiement et 469 319 clients en prépaiement et couvre le bimestre mars-avril.

- **Quelles mesures ont été prises par les opérateurs du secteur énergétique ?**

En application des mesures prises par l'Etat, Senelec a envoyé des codes de recharge de 175 kWh aux clients du prépaiement soit 17 479 Francs CFA (environ 27 euros)

Pour les clients post paiement, le même montant sera défalqué de leurs factures.

Les Concessionnaires d'Electrification Rurale ont été également impliqués dans ces mesures, afin d'en faire bénéficier leurs usagers.

3. Dans quelle mesure le fonctionnement du régulateur a-t-il été affecté par la crise sanitaire ?

- **Quelles nouvelles consignes ont été adressées au personnel (lieu de travail, emploi du temps, etc.) ?**

La CRSE à l'instar des autres institutions et administrations publiques, a opéré un allègement des horaires de travail et un système de rotation pour certains postes.

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de prévention contre la COVID 19 recommandées par le Ministre de la santé, la CRSE a mis en place depuis le 25 mars, un Comité d'Hygiène et de Sécurité du Travail. A cet effet, des masques et gel hydroalcoolique ont été distribués à l'ensemble des agents et membres de la Commission.

- **Quels moyens de communication virtuelle le régulateur utilise-t-il ? En interne et en externe ?**

En interne, la distanciation sociale est de rigueur dans toutes les réunions

En externe, les réunions se font par visioconférence. Les applications telles que ZOOM, Skype entreprise et Microsoft team sont utilisées.

4. Quel rôle jouent les institutions régionales dans la gestion de la crise ?

- Des mesures régionales ont-elles été prises par les institutions régionales, par exemple l'ARREC en Afrique de l'Ouest, pour accompagner les autorités de régulation nationales dans la gestion des effets sur le secteur énergétique de la crise ?

Les mesures régionales ont été prises à un niveau supérieur. En effet la CEDEAO (dont l'ARREC est un des démembrements) à travers son institution spécialisée de la santé, l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS), a élaboré avec l'ensemble des Etats membres, un Plan Stratégique Régional.

3. Ainsi, pour faire face à l'urgence, la CEDEAO a procédé le 06 avril au déblocage d'un appui financier prélevé sur ses ressources propres, complétés par des aides de partenaires internationaux, pour l'achat des matériels et équipements médicaux indispensables pour la lutte contre la pandémie.

4. L'OOAS a ainsi déjà procédé à l'achat et à l'envoi, dans les 15 Etats membres, de :

- 30 500 kits de tests de diagnostics ;
- 10 000 Equipements de Protection Individuelle (EPI) (Combinaisons, Tabliers, Robes, Gants, Lunettes de protection, Chaussures) ;
- 740 000 comprimés de médicaments (Chloroquine et Azithromycine) ;

5. Des commandes ont été passées pour l'acquisition au profit des Etats membres de :

- 240 000 kits de diagnostics ;
- 240 000 kits d'extraction ;
- 250 000 équipements de transports des échantillons viraux ;
- 285 100 Equipements de Protection Individuelle (EPI) ;

- 268 1000 masques pour le personnel médical (Masques faciaux, Masques chirurgicaux, Masques faciaux intégraux) ;
- 120 respirateurs ;
- Plusieurs milliers de litres de gels hydroalcooliques et de désinfectants.
- Quels impacts cette crise a-t-elle sur les échanges transfrontaliers d'énergie ?

5. Quelles sont, selon vous, les conséquences à moyen/long-terme de cette crise sur le secteur énergétique de votre pays, région ?

Dans le contexte mondial actuel où le coronavirus perturbe fortement les principales activités économiques génératrices de revenus, la capacité à payer l'électricité des usagers pourrait être réduite, ce qui impactera les recettes des opérateurs et leurs moyens à faire face aux charges d'exploitation et aux besoins de financement.

La pandémie de COVID 19 aura à long terme un impact sur les financements et les délais de mise en œuvre des projets d'investissement de production, transport et distribution d'électricité tenant compte des contraintes économiques, de la réduction des heures de travail et des mesures qui restreignent l'accessibilité des chantiers ou des lieux de travail. Ces mesures d'atténuation du COVID 19 pourront aussi avoir un impact sur les dates de prévision de l'arrivée de gaz au Sénégal et les conversions de ses centrales thermiques au gaz.